

**Our French Lesson**

**AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.**

La nouvelle direction de l'Abéille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

**NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.**

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces. By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are: (a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom. The method is designed:

(1) For self-instruction. The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other diffi-

culties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

**LA BONNE PREUVE.**

On sait que, dans les pièces de théâtre, on appelle à parts les mots qu'un acteur dit de manière qu'ils soient entendus des spectateurs, mais qui sont censés ne l'être pas des autres acteurs qui sont en scène.

Un soir, Molière, Boileau et La Fontaine soupant ensemble, la discussion s'engagea sur l'opportunité des a parts. La Fontaine disait que les a parts n'avaient pas le sens commun, qu'il était absurde de supposer que des mots entendus de toute une salle, et qui contiennent souvent une réflexion plus ou moins injurieuse pour l'interlocuteur, ne parvinssent point aux oreilles des gens qui étaient à quelques pas de celui qui les prononçait.

Molière, au contraire, soutenait qu'il y avait des circonstances qui pouvaient rendre cette supposition très vraisemblable, que la préoccupation, la passion, la chaleur de la discussion pouvaient bien empêcher un homme d'entendre ce qu'on disait tout près de lui.

Comme la dispute s'échauffait entre ces deux auteurs, Boileau, qui avait écouté tranquillement, se mit tout à coup à dire tout haut, mais en se tournant d'un autre côté: "La Fontaine est un coquin"; puis, voyant que La Fontaine, tout occupé à convaincre Molière, n'entendait rien, il répéta ce propos trois ou quatre fois, en élevant la voix toujours davantage.

A la troisième fois, Molière avait souri; mais telle était la préoccupation de La Fontaine, que Boileau dut le tirer par le pan de son habit pour lui faire entendre ce qu'il criait depuis cinq minutes.

L'illustre fabuliste dut convenir qu'il avait tort.

**EXERCICE.**

1. Qu'appelle-t-on a parts ? 2. De qui parle-t-on dans le morceau précédent ? 3. Qu'étaient ces trois personnages ? 4. A quelle époque vivaient-ils ? 5. Que faisaient-ils un jour ensemble ? 6. De quoi parlèrent-ils pendant le souper ? 7. Quelle était l'opinion de La Fontaine sur les a parts ? 8. Quelles raisons donnait-il pour cela ? 9. Molière était-il de même opinion que La Fontaine ? 10. Que soutenait-il ? 11. La Fontaine et Molière discutaient-ils tranquillement ? 12. Boileau avait-il pris part à la discussion ? 13. Que

faisait-il pendant ce temps ? 14. Que dit-il tout à coup ? 15. Comment dit-il cela ? 16. La Fontaine entendit-il les paroles de Boileau ? 17. Pourquoi pas ? 18. Que fit alors Boileau ? 19. Quand Molière entendit-il ces paroles ? 20. Qu'est-ce qui vous indique qu'il les entendit ? 21. Que fit Boileau pour se faire entendre de La Fontaine ? 22. Qui avait raison dans la discussion ? 23. Qui donna la preuve de l'opportunité des a parts ? 24. Comment le prouva-t-il ?

'Proof. "In such a way as to be understood by the public, but not to be understood by the other actors on the stage." A discussion arose. "On the advisability. "Mere nonsense. "By the entire audience. "Should not reach the ears of people who were but a few steps away from." "Held. "Very probable. "Very close to him. "Was getting heated. "Began all of a sudden. "Rogue. "He repeated these words. "Raising more and more his voice. "Had smiled. "So great was. "Was obliged to pull him by his coat tails. "Had to admit that he was wrong.

**Les Tribunaux**

**COUR CIVILE DE DISTRICT.**

**Nouveaux procès.**

W. S. Amoss vs. Chas. W. Hopkins, pour un billet, \$271.66. Mme Veuve Bernard Scarina vs. N. O. Railway & Light Co., et als., dommages, \$1,000. Julius Adler et als., vs. Succession de Jacob Adler, et als., demande en partage. Wm. Morris vs. Louella Reddix, divorce. Mme Laura Bender, épouse de Morris Duval, vs. Morris Duval, séparation de corps et de biens. Wm. Howell vs. Paul Duteil, pour coups et blessure, \$10,000. Frank B. Hayne et als., vs. Alhambra Bath, Inc., saisie provisoire, \$3,284.21. Washington Bank & Trust Co., vs. Krauss Bros. Lumber Co., réclamation, \$915.59. Jennie E. Peters vs. N. O. Ry & Light Co., \$728. Noble Jones vs. Central Ice & Cold Storage Co., dommages, \$6,000. Nancy Duncun vs. N. O. Ry & Light Co., dommages, \$5,000. Dan Sommentheil vs. D. W. S. Cox, réclamation, \$1,970.

**Successions:**

Les successions suivantes ont été ouvertes lundi: Hy. Degregre; Mme Julia Levy; John Battice.

Les personnes suivantes demandent l'émancipation: Ruth Meyer; Urban B. Koen; Mme Zulema Bean, épouse de Henry Voss, demande l'autorisation d'emprunter.

**PREMIERE COUR DE CITE.**

**Nouveaux procès.**

Industrial Homestead Ass'n, vs. Ville de la Nouvelle-Orléans, annulation d'impôts. Elysian Fields Realty Co., vs. Louis H. LeBlanc, réclamation, \$70. C. J. Michel Clothing Co. Ltd., vs. A. De St. Aubin, réclamation, \$21. Alfred M. Roth vs. Magginis Bros., et als., réclamation, \$20; vs. les mêmes réclamation \$100. Robert P. Hyams Coal Co., vs. D. B. Williams, réclamation, \$12; vs. Chas. W. Hopkins réclamation, \$20.22. Samuel B. Stewart vs. Raphael Sample, réclamation, \$65. Houser Printing Co., vs. A. Albano, réclamation, \$24. Walter A. Schuermann vs. Steve Luenwing, ss., et als., réclamation, \$17.75. Fairbanks, Morse & Co., vs. Wm. Marshall, réclamation, \$55.21. Electric Appliances Co., vs. Joachin Electric Co., Inc., réclamation, \$21.66. Arnold Falk vs. E. M. Albers, réclamation, \$27. Jackson Brewing Co., vs. Peter Scorsons & Angelo Scorsons, in solido, réclamation, \$23. Frank Hoogsvoren vs. John G. Taylor, réclamation, \$61.75. Ross Bros. vs. Morris Galloway, réclamation, \$8.50. E. B. Magrowitz Inc., vs. Dr. Louis J. Genelle, réclamation, \$6.28. Klein Bros. vs. E. P. Sires et als., réclamation, \$7. Geo. H. Santon, vs. Julius Blum, réclamation, \$42.98.

**VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS**

Mme Jose. A. Morales à Salvador Mangiaracina, lot Olympia, Baudin, Murat et D'Hegencourt, \$1600. — Charbonnet. Claude Coulon et als à Joseph Coulon, lot Banks, Palmyra, Gayoso et Salcedo, \$500. — Parsons. Philip G. Huth à E. J. La Branche, bail de la propriété No. 818-20 Claiborne pour deux ans à \$70 par mois. Veuve Leon Joubert à Dr. Walter Oser, bail de la propriété No. 913 N. Remparts pour un an à \$40 par mois. Adolph E. Mazurette, Jr., à Su-

burban Bldg and Loan Assn, 2 lots Venus, Monroe, Painters et Carnot, \$300. — Loomis. Conrad B. Fischer et son épouse à Mlle Sarah F. Henderson, 3 lots et portion Prytania, Jackson, St. Charles et Philip, \$43,000. — Puig. Pine Grove Realty Co. Ltd., à Ideal Savings and Homestead Assn., lot Dryades, Baronne, Philip et Jackson, \$3750. — Shérif.

Succession de Mme Emile Ilg à Watter G. Thomas, lot Josephine, Jackson, Laurel et Annonciation, \$1000. — Hebel. James Sidney Heude et son épouse à Mme Chas. F. Timpe, lot Tchoupitoulas, Chippewa, Toldano et La. Ave., \$1600. — Loomis.

John C. Fehiger, Jr., à Dr. Robert Alfred Davis, portion Lowerline, Oak, iZemple et Pine, \$6500. — Loomis. Fred C. Stockdell à Security Bldg and Loan Assn., portion Webster, Perrier, Coliseum et Henry Clay, \$5800. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$5800. — Zengel. C. Lee McMillan à Mary Emma Hawkins-Anzor, lot Peters ave., Perrier, Leontine et Coliseum, \$1550. — Puig.

E. K. Jennings à J. L. Cain, bail de la propriété No. 1111 Leontine, pour 36 mois à \$30 par mois. Coleman Smith, Sr., à The Standard Brewing Co., 4 lots Short, Forchey, Oleander et Carrollton ave., \$2000. — Walshe.

Lazard D. Sokolsky à Eureka Homestead Society, portion Spruce, Panola, Cambronne et Dante, \$5000. — Benedict. Acquéreur à Chas. W. Sturcken, la même propriété, \$4000. — Benedict.

French Market Homestead Assn., à Arthur J. Peters, 4 lots Leonidas, Joliet, Pritchard et Apricot, \$3300. — Charbonnet. Louis Haseman à French Market Homestead Assn., 4 lots Leonidas, Joliet, Pritchard et Apricot, \$3725. — Shérif.

Mme James B. Corbett, et als à Dryades Bldg and Loan Assn., lot Banks, Palmyra, S. Genois et S. Clark, \$800. — Loomis. Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$800. — Loomis.

Manuel Bornio, Jr., à William F. Sherwood, portion Dorgenois, Rocheblave, Canal et Cleveland, \$50. — Beary. Luka Sukna à Michael Glaser, portion Union, Baronne, Dryades et Perdido, \$5000. — Dreyfous.

Nylka Land Co. Ltd., à Mme Jos. A. Quantin, lot Dauphine, Bourbon, St. Philip et Ursulines, \$45.95. — Charbonnet. Même à même, lot Burgundy, Dauphine, Iberville et Iberville, \$83.18. — Charbonnet.

**Bureau des Hypothèques.**

Mme Victoria M. Jones à Guv. A. Llamias, \$4000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré. — Theard. Joseph Coulon à R. Schwartz, \$800, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Banks, Palmyra, Gayoso et Salcedo. — Parsons.

Sam Gilman à Mme Beattie Schlegler, \$750, 1 billet, 5 ans, 5 pour cent, portion Claiborne, Canal, Cleveland et Robertson. — Dreyfous.

Mme Clara Montedonico et Mme Virginia Giacomino à N. A. Morano, \$600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Chartres, Dumaine, Royal et St. Anne. — Vidrine.

Mlle Marie Louise Motre à Thos. H. Underwood, \$500, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Dumaine, Johnson, Galvez et St. Ann. — Wenck.

Mme Louis Ferrina à L. R. Alaba, \$2000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion St. Philip, Claiborne, Ursulines et Robertson. — Starkey.

Paul Berges à Francis D. Charbonnet, Jr., \$200, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Elmire, Dauphine, Congress et Royal. — Charbonnet.

John F. de Corral à J. A. Lautenschlaeger, Jr., \$4500, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Esplanade, Roman, Kerlerec et Derbigny; portion Roman, Prieur, Kerlerec et Esplanade. — Lautenschlaeger. Aaron Leroy Wright à Thomas J. Dobbins, \$100, 4 billets, 1 an, 8 pour cent, 5 lots Hamilton, Protection, Spruce et Hickory. — Wenck.

Andrew H. Gerde et John P. Gerde à Mme Marie Daunoy, \$4000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 4 lots Valence, Bordeaux, Dryades et Rempart et 2 lots Bordeaux, Remparts, Valence et Dryades. — Bailey.

Westley Griffin à A. Bonau, \$606, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Broad, Gravier et Dorgenois. — Parsons.

Hayden W. Wren à L. C. Vacher, \$600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Saint Andrew, Saratoga, Josephine et Remparts. — Stafford.

The Sixth Street Methodist Episcopal Church of New Orleans à Jos. L. Weiss, \$1100, 2 billets, 1 an, 7 pour cent, 2 lots Sixth, Septième, Laurel et Annonciation. — Dreyfous.

Mlle Rosalie Carrateno à Mme Veuve A. A. Henderson, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Touro, Roman, Derbigny et Bourbon. — Rouen. Charts. Polo Duck Club, capital \$25,000. — Leopold. Fred Realty Co. Inc., capital \$5000. — Stafford.

**SPORTSMEN'S SPECIAL**

**FRISCO LINES**

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

**SHELL BEACH**

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

**SERVICE PAR MOTOR-CARS**

**\$1.00** Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.